

BUDGET PRIMITIF 2011

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2011



INTRODUCTION

Le budget primitif 2011 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 23 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement de l'exercice précédent et la reprise anticipée des résultats de l'année 2010, conformément au projet de délibération soumis au vote de l'assemblée délibérante à cette même séance.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2011 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement ;

1. I. LA BALANCE GENERALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif de l'exercice 2011 s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 10.764.688,41 €.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 358 596,40 €	5 575 597,61 €	4 920 186,21 €	4 703 185,00 €	10 278 782,61 €	10 278 782,61 €
Résultats antérieurs		422 424,29 €		35 719,50 €	- €	458 143,79 €
Opérations de l'exercice	5 358 596,40 €	5 153 173,32 €	4 703 582,06 €	4 195 616,30 €	10 062 178,46 €	9 348 789,62 €
RAR 2010			216 604,15 €	471 849,20 €	216 604,15 €	471 849,20 €
Opérations d'ordre	306 642,20 €	89 640,99 €	179 263,60 €	396 264,81 €	485 905,80 €	485 905,80 €
Total du budget	5 665 238,60 €	5 665 238,60 €	5 099 449,81 €	5 099 449,81 €	10 764 688,41 €	10 764 688,41 €
<i>Budget 2010 (pour mémoire)</i>	<i>5 090 751,00 €</i>	<i>5 090 751,00 €</i>	<i>2 448 543,27 €</i>	<i>2 448 543,27 €</i>	<i>7 539 294,27 €</i>	<i>7 539 294,27 €</i>

Le volume global du budget primitif 2011 progresse donc de 42,78 % par rapport au budget 2010, en raison, essentiellement, de la concrétisation des projets d'investissement structurants du mandat.

2.

3. II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

4. A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2011, un montant de 5.358.597 €, contre 4.866.251 € au budget 2010. Elles enregistrent donc une augmentation de 10,12 %, marquée,

presque exclusivement, par la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant de 422.424,29 € (au sein du chapitre 68), devant permettre de prendre en charge, sur les exercices suivants, l'évolution temporaire des annuités d'emprunt (avec le lancement des travaux des opérations d'équipement), dans l'attente de l'extinction d'une partie de la dette ancienne.

Hors provisionnement, les dépenses réelles de fonctionnement ne progressent que de 1,4 % en 2011, par rapport au budgété 2010, conformément au tableau ci-dessous :

Compte	Libellé	Budget 2010	Réalisé 2010	BP 2011	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	1 057 204 €	1 025 770 €	1 170 533 €	113 329 €	10,7%
60	Achats	527 334 €	509 017 €	544 523 €	17 189 €	3,3%
61	Services extérieurs	275 553 €	276 482 €	401 638 €	126 085 €	45,8%
62	Autres services extérieurs	228 167 €	216 262 €	204 822 €	- 23 345 €	-10,2%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	26 150 €	24 009 €	19 550 €	- 6 600 €	-25,2%
012	Charges de personnel	2 975 467 €	2 928 895 €	2 945 590 €	- 29 877 €	-1,0%
621	Personnel extérieur au service	0 €	0 €	0 €	- €	
633	Impôts et taxes sur rémunérations	42 607 €	75 481 €	71 000 €	28 393 €	66,6%
64	Charges de personnel	2 932 860 €	2 853 414 €	2 874 590 €	- 58 270 €	-2,0%
65	Autres charges de gestion courante	570 638 €	557 881 €	577 488 €	6 850 €	1,2%
653	Indemnités et frais des élus	114 514 €	111 959 €	114 800 €	286 €	0,2%
6554-657358	Participations (Crèche Frimousse)	111 714 €	100 548 €	107 357 €	- 4 357 €	-3,9%
657361	Subvention Caisse des Ecoles	79 325 €	79 325 €	82 856 €	3 531 €	4,5%
657362	Subvention C.C.A.S.	181 450 €	177 850 €	196 543 €	15 093 €	8,3%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	65 100 €	65 074 €	74 432 €	9 332 €	14,3%
	Autres charges	18 535 €	23 125 €	1 500 €	- 17 035 €	-91,9%
66	Charges financières	219 123 €	216 646 €	218 253 €	- 870 €	-0,4%
67	Charges exceptionnelles	16 819 €	12 305 €	14 308 €	- 2 511 €	-15%
68	Dotations aux provisions	27 000 €	0 €	432 424 €	405 424 €	1502%
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	- €	
TOTAL		4 866 251 €	4 741 497 €	5 358 597 €	492 346 €	10,1%

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait progresser de 14,11 % par rapport au réalisé de l'année précédente.

Comme en 2010, l'effort de maîtrise des charges à caractère général a porté particulièrement sur les postes de dépenses compressibles (achats de prestations de service, autres matières et fournitures, papèterie...), en prenant soin de préserver la qualité et le volume des prestations proposées aux Ascéens.

L'augmentation de ce poste de dépenses est donc principalement due :

- à la mise en place de la restauration d'un groupe d'élèves de l'école d'Application du Centre au CREPS, qui génère un surcoût de près de 35.000 € pour la collectivité, hors recettes perçues en compensation ;
- à la revalorisation par la C.U.G.N., sur plusieurs années, du prix de l'eau facturé aux collectivités (+ 5.500 € en 2011 par rapport au réalisé 2010) ;
- à la prise en charge, en section de fonctionnement, des frais de reprographie et d'assurance dommage ouvrage des opérations de construction de la crèche et de réhabilitation de la salle des fêtes Maringer pour 74.340 € (qui feront l'objet d'un étalement comptable sur 5, voire 10 ans).

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, ce poste de dépenses devrait se maintenir en 2011, en raison essentiellement du gel de l'indice servant d'assiette au traitement des agents et de l'absence de scrutin électoral et de campagne de recensement sur l'exercice.

Les crédits ouverts sur ce chapitre intègrent, toutefois, les modifications du tableau des effectifs, opérées en 2010, pour la mise en œuvre des actions du programme de la municipalité et devraient permettre de prendre en charge une partie du coût de la réforme du régime indemnitaire qui sera engagée en cours d'année.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé. Ces charges, estimées à 577.488 €, sont en progression de 1,2 % par rapport à l'exercice 2010.

Les postes de subventions devraient connaître au sein de ce chapitre une évolution plus marquée, en raison :

- s'agissant de la Caisse des Ecoles, de l'attribution du marché relatif à l'organisation de séjours en classes de neige, qui conduira dorénavant les élèves au Collet d'Allevard dans les Alpes du Nord, soit un surcoût de près de 4.000 € pour l'établissement ;
- s'agissant du C.C.A.S., de la progression de sa masse salariale avec le recrutement l'an passé d'un assistant socio-éducatif, sur des fonctions d'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. ;
- d'une augmentation des subventions versées aux personnes de droit privé, suite à la signature d'avenants, mettant à la charge des associations, bénéficiant d'une mise à disposition permanente de locaux, le règlement de leurs fluides.

Pour mémoire, ce chapitre avait connu une évolution significative en 2010, suite à la création de la Caisse des Ecoles en cours d'exercice, qui avait nécessité un apurement des comptes entre l'établissement et la ville.

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

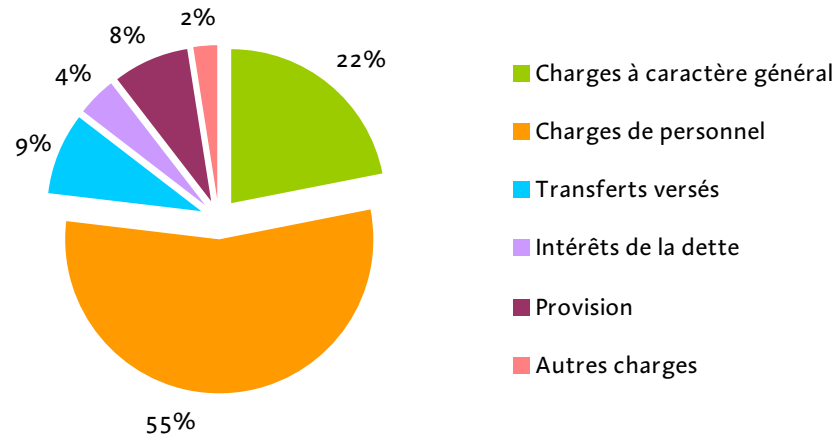
Ce poste de dépenses devrait reculer de 0,4 % par rapport au budgété 2010 avec une régularisation d'I.C.N.E. plus conséquente sur l'exercice.

5. Les dotations aux provisions

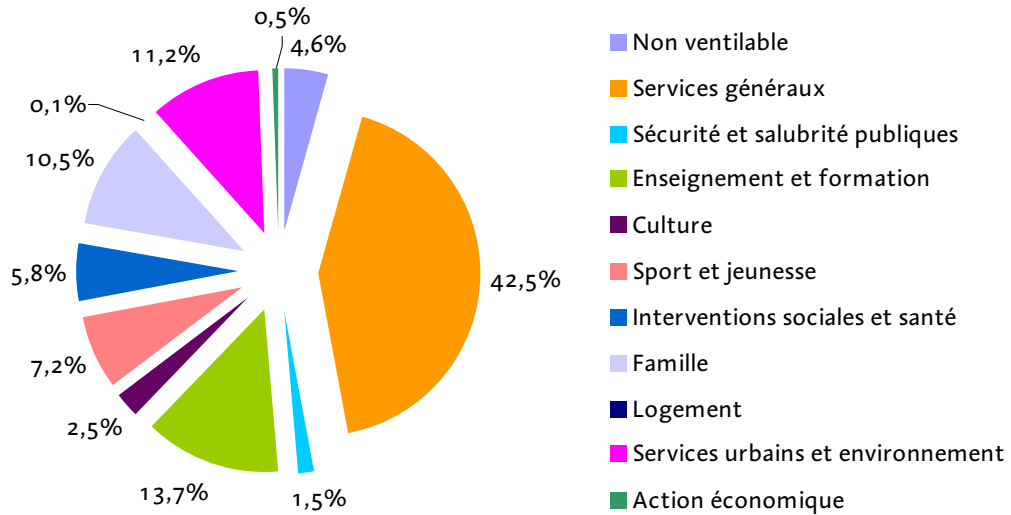
Ce chapitre regroupe les provisions constituées par la collectivité pour faire face aux risques et charges pesant sur son fonctionnement courant et relève de l'application du principe de prudence devant présider à l'élaboration d'un budget.

Outre la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant de 422.242,29 €, il est proposé de provisionner également sur cet exercice une somme pour permettre à la collectivité d'assurer sa défense dans les contentieux engagés contre elle (contentieux Riethmuller et La Halle essentiellement).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



5. B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 5.153.173 € en 2011, soit un recul, hors produits exceptionnels et reprise sur provision, de 1,74 % par rapport aux réalisations 2010, avec la contraction probable des produits de la taxe locale sur la publicité extérieure et de la taxe additionnelle aux droits de mutations.

Compte	Libellé	Budget 2010	Réalisé 2010	BP 2011	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	56 120 €	76 325 €	55 486 €	- 634 €	-1,1%
70	Produits des services et du domaine	282 332 €	277 862 €	274 250 €	- 8 082 €	-2,9%
73	Impôts et taxes	2 668 848 €	3 050 156 €	3 056 840 €	387 992 €	14,5%
7311	Contributions directes	1 747 289 €	1 786 403 €	1 874 308 €	127 019 €	7,3%
732	Reversements de TP/CET (CUGN)	725 332 €	725 381 €	725 332 €	- €	0,0%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	65 827 €	288 719 €	245 000 €	179 173 €	272,2%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	130 000 €	249 413 €	210 000 €	80 000 €	61,5%
	Autres	400 €	240 €	2 200 €	1 800 €	450,0%
74	Dotations et participations	1 445 701 €	1 492 342 €	1 445 956 €	255 €	0,0%
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	981 088 €	981 088 €	1 000 877 €	19 789 €	2,0%
74121	D.S.R. (DGF)	59 873 €	59 873 €	61 200 €	1 327 €	2,2%
74833	Compensations TP	5 000 €	3 553 €	0 €	- 5 000 €	-100,0%
74834	Compensations TF	15 169 €	17 819 €	16 500 €	1 331 €	8,8%
74835	Compensations TH	96 958 €	96 958 €	89 700 €	- 7 258 €	-7,5%
74718	Autres participations de l'Etat	810 €	1 671 €	110 €	- 700 €	-86,4%
7472	Participations de la région	0 €	6 700 €	0 €	- €	
7473	Participations du département	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €	
7475	Participations de la CUGN	80 000 €	92 800 €	60 600 €	- 19 400 €	-24,3%
	Participations d'autres organismes	126 200 €	155 140 €	169 344 €	43 144 €	34,2%
	Autres	80 603 €	76 740 €	41 625 €	- 38 978 €	-48,4%
75	Autres produits de gestion courante	202 218 €	208 037 €	183 330 €	- 18 888 €	-9,3%
77	Produits exceptionnels	43 600 €	62 355 €	37 311 €	- 6 289 €	-14,4%
78	Reprise sur amortissements et provisions	205 000 €	0 €	100 000 €	- 105 000 €	-51,2%
TOTAL		4 903 820 €	5 167 078 €	5 153 173 €	249 354 €	5,1%

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Ce chapitre est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

L'année 2010 avait été marquée par une régularisation des remboursements de l'assurance statutaire. Aussi, ce poste de recettes devrait diminuer de 27 % environ par rapport au réalisé de l'exercice précédent, même si La Poste procédera, en 2011, au règlement de sa participation financière, suite à l'intégration dans les effectifs Ascéens d'un de ses agents.

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

La diminution de ce poste de recettes n'est qu'apparente. En effet, la ville avait perçu en 2010 des participations des familles pour l'organisation des séjours en classes de neige, au lieu et place de la Caisse des Ecoles.

Dans les faits, les redevances des services devraient progresser d'environ 8 % (par rapport au réalisé 2010), avec la restauration d'un groupe d'élèves au CREPS.

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, ne devrait pas connaître d'évolution significative en 2011.

S'agissant des contributions directes, les crédits inscrits sur l'article 7311 intègre :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 2 % fixée dans la Loi de Finances 2011 ;
- l'évolution, estimée à 2 % (en l'absence de notifications de l'Etat), des bases physiques des taxes d'habitation et des taxes sur le foncier bâti ;
- la décision de l'équipe municipale de faire progresser de 1,5 % les taux d'imposition des ménages (T.H., T.F.B. et T.F.N.B.).

Les reversements de taxe professionnelle de la C.U.G.N., constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, seront, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, identiques au niveau du réalisé de l'année 2010.

	2010			2011			Variation des produits			Part de l'impôt
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	En euros	En %	Dont bases	
Fiscalité des ménages										
Taxe d'habitation	12 328 333 €	7,15%	881 476 €	12 825 000 €	7,26%	931 095 €	49 619 €	5,63%	4,03%	49,68%
Taxe sur le foncier bâti	12 454 306 €	7,15%	890 483 €	12 950 000 €	7,26%	940 170 €	49 687 €	5,58%	3,98%	50,16%
Taxe sur le foncier non bâti	37 238 €	8,23%	3 065 €	37 000 €	8,36%	3 093 €	29 €	0,93%	-0,64%	0,17%
Sous-total	24 819 877 €		1 775 023 €	25 812 000 €		1 874 358 €	99 335 €	5,60%	4,00%	100%
Allocations compensatrices										
de taxe d'habitation			96 958 €			89 700 €	- 7 258 €	-7,49%		
de taxe foncière			17 819 €			16 500 €	- 1 319 €	-7,40%		
Sous-total			114 777 €			106 200 €	- 8 577 €	-7,47%		
Total des impositions des ménages			1 889 800 €			1 980 558 €	90 758 €	4,80%		
Reversements de fiscalité										
Reversement de T.P./C.E.T.			725 381 €			725 332 €	- 49 €	-0,01%		
Compensation de T.P.			3 553 €			- €	- 3 553 €			
Sous-total			728 934 €			725 332 €	- 3 602 €	-0,49%		
Total de la fiscalité directe			2 618 734 €			2 705 890 €	87 156 €	3,33%		

S'agissant des produits de la taxe locale sur la publicité extérieure, la ville attend un recul de l'ordre de 15 % de cette recette, avec la réduction attendue des surfaces taxables par les commerçants.

Le niveau de taxe additionnelle aux droits de mutation à percevoir en 2011 constitue, enfin, à l'instar des exercices précédents, une incertitude pour la ville, qui propose de procéder à une évaluation prudente de ces produits au stade du budget primitif.

4. Les dotations et participations

Ce chapitre devrait s'élever, en 2011, à 1.445.956 €, en régression de 3 % par rapport aux réalisations de 2010.

Cette prévision tient compte d'une faible progression de la dotation globale de fonctionnement, qui s'appuie sur un niveau de population inférieur à celui constaté dans les dernières enquêtes de recensement, soit une perte de recettes de 70.000 € environ sur l'exercice pour une différence de 525 habitants.

Ce chapitre devrait subir également la diminution, estimée à 7,43 % (à défaut de notification), des compensations de l'Etat pour exonérations de taxe, qui servent de variables d'ajustement dans l'évolution de l'enveloppe normée.

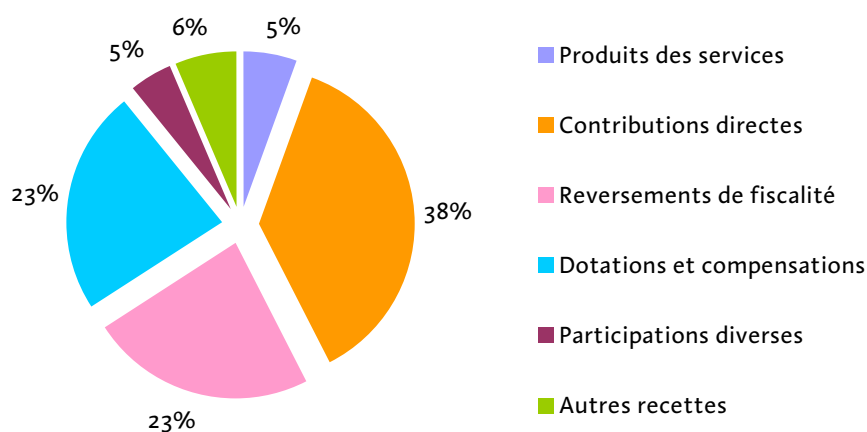
Il convient, enfin, de rappeler que la ville avait perçu en 2010 des subventions de fonctionnement exceptionnelles au titre d'opérations spécifiques (recensement, par exemple) organisées par la collectivité et que le remboursement par la C.U.G.N. des emprunts « voirie », instauré suite au transfert de la compétence et des équipements à l'intercommunalité, arrive à échéance.

5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

L'exercice 2010 avait été marqué par la régularisation exceptionnelle des comptes entre la ville et sa Caisse des Ecoles (pour près de 40.000 €). Aussi, une diminution de 11,9 % de ces recettes est attendue en 2011.

STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



6. C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 217.001 € contre 205.000 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour deux tiers, par l'amortissement obligatoire des immobilisations et pour le reste par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

7. III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

8.

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Avec le lancement, sur l'exercice, des travaux des grandes opérations d'équipement du mandat, le volume de la section d'investissement sera relativement conséquent en 2011.

9. A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront en 2011, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 4.698.581 € (cf. page suivante).

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées, essentiellement, du remboursement annuel du capital de la dette. Ce poste de dépenses, qui s'élève désormais à 503.568,08 €, comprend une inscription de crédits de 483.568,08 €, pour procéder au remboursement du capital des emprunts contractés avant le 31 décembre 2010, complétée d'une inscription de 20.000 €, destinée à prendre en charge, sur l'exercice, d'éventuelles échéances d'emprunts contractés en cours d'année.

Dans la mesure où il est généralement plus intéressant pour la collectivité de contracter les emprunts en fin d'année, il est fort probable que, à l'instar des exercices précédents, les crédits, inscrits budgétairement à ce dernier titre, ne soient pas mobilisés.

2. Les subventions d'équipement

Les crédits ouverts, à hauteur de 56.100 € dans le budget, au titre des subventions d'équipement, sont destinés notamment :

- à régler, à la C.U.G.N., les dépenses de fonds de concours, évaluées à 22.000 € sur l'exercice, liées à la mutualisation des moyens informatiques de la ville avec ceux des autres collectivités membres ;
- à régler, à la maison de retraite du Bas Château, la subvention d'équipement de 20.000 € liée à la réalisation d'un jardin pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
- à procéder, pour 3.600 €, au versement de subventions d'équipement à diverses associations, qui viendront ainsi compléter l'enveloppe des subventions et participations de la section de fonctionnement ;
- à procéder, pour 9.000 €, au règlement des primes de ravalement de façades aux particuliers inscrits dans la campagne.

Compte	Libellé	Budget 2010	Réalisé 2010	BP 2011	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
16	Remboursement d'emprunts	446 850 €	430 180 €	- €	503 568 €
20	Immobilisations incorporelles	86 333 €	9 308 €	22 102 €	43 510 €
205	Logiciels	3 400 €	6 644 €		18 510 €
2031	Frais d'études	71 833 €	1 770 €	22 102 €	- €
2032	Frais de recherche et de développement				25 000 €
2033	Frais d'insertion	11 100 €	894 €		- €
204	Subventions d'équipements versées	60 879 €	36 683 €	1 435 €	56 100 €
21	Immobilisations corporelles	585 284 €	214 644 €	187 848 €	860 851 €
2111	Terrains nus	46 000 €	42 042 €		35 655 €
2116	Cimetières		9 950 €		560 €
2121	Plantations	2 810 €		2 808 €	
2128	Agencements et aménag. de terrains	49 761 €	19 996 €	19 368 €	220 712 €
21318	Autres bâtiments publics	50 500 €	750 €		
2135	Installations générales, agencements	277 392 €	37 948 €	152 503 €	384 559 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	4 337 €	1 336 €		
2158	Matériels et outillages techniques	19 000 €	747 €		10 683 €
2182	Matériel de transport	- €	16 566 €		58 100 €
2183	Matériel de bureau et informatique	21 020 €	14 808 €	8 543 €	28 633 €
2184	Mobilier	27 169 €	16 702 €	2 544 €	12 480 €
	Autres	87 295 €	53 799 €	2 083 €	109 469 €
26	Participations et créances rattachées	- €	- €	- €	5 000 €
27	Dépôts et cautionnements versés	- €	- €	- €	- €
Opérations d'équipement					
11	Maison des Associations	24 614 €	22 327 €	- €	- €
91	Réhabilitation Espace Pierre de Lune	161 078 €	143 698 €	4 865 €	- €
92	Réhabilitation Ecole de Mouzimpré	428 839 €	154 418 €	- €	471 093 €
93	Construction d'une crèche multi-activités	155 300 €	98 015 €	- €	1 800 000 €
94	Aménagement de l'Hôtel de Ville	35 280 €	2 325 €	- €	37 438 €
95	Aménagement de la MDP et du RAM	44 203 €	43 739 €	353 €	- €
97	Réhabilitation de la salle des fêtes	144 028 €	30 081 €		926 021 €
98	Réalisation d'un jardin public	138 120 €	- €	- €	- €
Restes à réaliser N-1				216 604 €	4 698 581 €
TOTAL		2 310 808 €	1 185 418 €		4 915 186 €

3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

- les dépenses liées à l'acquisition et l'installation d'immobilisations corporelles et incorporelles :

- **au profit des écoles** avec l'acquisition de mobilier et matériel pour près de 15.000 € (dont des fontaines à eau pour les écoles maternelles) et de matériel informatique pour 5.100 € ;
- **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec l'installation de dispositifs de vidéosurveillance pour 42.500 €, la mise aux normes des illuminations des fêtes de fin d'année et l'acquisition de nouveaux motifs pour 32.200 €, l'installation et la mise aux normes de jeux d'extérieur pour 12.842 €, la refonte du site internet et le développement de nouveaux services dématérialisés pour 25.000 € et de matériel de voirie (distributeurs de canisacs, poubelles...) pour 3.500 € ;
- **pour l'environnement et le développement durable** avec la réalisation d'aménagements paysagers pour 142.000 € (réalisation d'un square rue Hayotte, d'un jardin à l'espace

Pierre de Lune...), l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour 123 570 €, l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour 26 800 € ;

- **pour l'assistance aux personnes en difficultés** avec l'acquisition de 4 défibrillateurs supplémentaires pour 6.000 € ;
- **pour le fonctionnement des services municipaux** avec, principalement, l'acquisition de matériel roulant pour 58.100 € (nacelle et véhicule de police), de matériels informatiques, licences et logiciels pour 35.250 €...

- les opérations d'équipement avec :

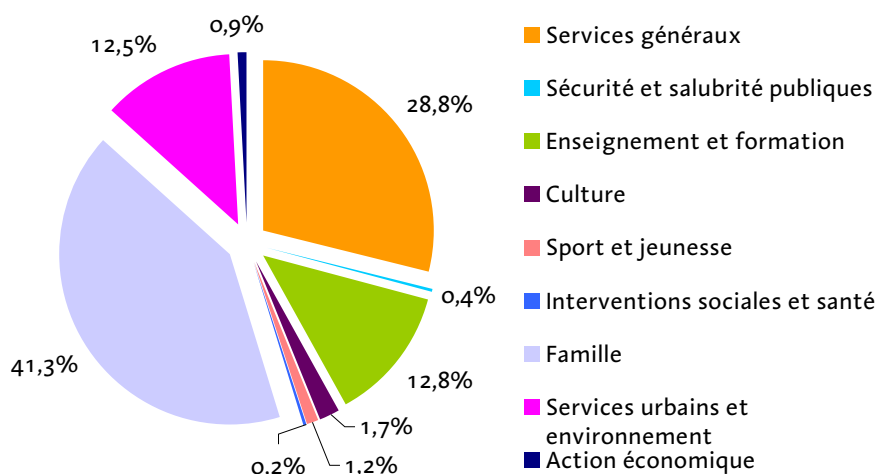
- le reliquat de la 2e tranche de la réhabilitation de l'école de Mouzimpré pour un montant total de 471.094 €, comprenant les derniers avenants approuvés par le conseil municipal ;
- la première tranche des travaux de construction de la crèche multi-accueil et le règlement d'une part significative des études pour 1.800.000 € ;
- la première tranche des travaux de l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes de Maringer et le règlement d'une part significative des études pour 926.021 € ;
- les études liées à l'aménagement de l'Hôtel de Ville, suite au marché lancé en 2010, pour 37.438 € ;

- les dépenses liées à la valorisation du patrimoine communal avec :

- la mise aux normes du patrimoine scolaire pour 33.310 € ;
- la mise aux normes du Haut Château pour 55.970 € ;
- l'acquisition de deux terrains pour 35.655 € pour permettre notamment la création d'un parking public au lieu-dit « Jardin Père Isaïe ».

Dans le prolongement des exercices précédents, les opérations d'équipement présentant un caractère pluriannuel font l'objet d'inscriptions sous forme de crédits de programme, détaillés, dans le cadre des autorisations de programme, en annexe B2.1 du budget primitif.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



- 10.
- 11.
- 12.
- 13.
- 14.
- 15.

16. B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts et sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 4.195.616 € en 2011.

Compte	Libellé	Budget 2010	Réalisé 2010	BP 2011	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
10	Dotations	329 359 €	329 359 €	- €	83 118 €
10222	FCTVA	329 359 €	329 359 €		83 118 €
13	Subventions d'investissement	47 000 €	- €	47 000 €	52 829 €
1321	Etat et établ. Nationaux	26 000 €		26 000 €	20 500 €
1323	Département	21 000 €		21 000 €	15 000 €
1328	Autres subv.équipement			- €	17 329 €
16	Emprunts et dettes	1 044 146 €	544 600 €	- €	3 563 367 €
	Recettes diverses	11 398 €	11 398 €		
11	Maison des Associations	55 243 €	51 220 €	- €	- €
1323	Département	51 220 €	51 220 €		
1328	Autres subv.équipement	2 011 €			
16818	Emprunts d'autres prêteurs	2 011 €			
91	Réhabilitation Espace Pierre de Lune	156 569 €	31 775 €	124 794 €	- €
1322	Régions				
1323	Département	26 750 €	26 750 €		
1325	CUGN	5 025 €	5 025 €		
1327	Union Européenne	124 794 €		124 794 €	
92	Réhabilitation Ecole de Mouzimpré	112 080 €	33 624 €	78 456 €	- €
1341	D.G.E.	112 080 €	33 624 €	78 456 €	- €
93	Construction d'une crèche multi-activité	316 680 €	70 170 €	210 510 €	416 000 €
1323	Département	280 680 €	70 170 €	210 510 €	
1328	Autres subv.équipement	36 000 €			416 000 €
94	Aménagement de l'Hôtel de Ville	43 841 €	- €	- €	80 302 €
1323	Département	43 841 €			80 302 €
95	Aménagement de la MDP et du RAM	107 728 €	96 639 €	11 089 €	- €
1328	Autres subv.équipement	107 728 €	96 639 €	11 089 €	
Restes à réaliser N-1				471 849 €	4 195 616 €
TOTAL		2 224 043 €	1 168 785 €		4 667 466 €

1. Les dotations

En raison d'un niveau de réalisation, en 2010, nettement inférieur à celui des années précédentes, la ville devrait bénéficier d'un retour assez faible de TVA en 2011.

Ayant pris l'option d'affecter l'intégralité de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice 2010 pour en constituer une provision, la collectivité ne bénéficiera pas, cette année, d'excédent de fonctionnement capitalisé pour financer ses investissements.

2. Les subventions d'équipement

La ville percevra au minimum 1.000.000 € de subventions en 2011 dont, notamment :

- 124.794 €, sous forme de restes à réaliser, de l'Union Européenne pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'Espace Pierre de Lune ;

- 78.456 €, sous forme de restes à réaliser, de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (anciennement D.G.E.), pour la deuxième tranche de l'opération de réhabilitation de l'école de Mouzimpré ;
- 626.510 € du département (restes à réaliser), de la Clinique Pasteur et de la C.A.F. pour la construction de la crèche ; il s'agit là d'un montant minimum de subventionnement, d'autres partenaires (région, ADEME, FEDER) ayant également été saisis de demandes de subventions ;
- 80.302 € du département au titre de l'aménagement de l'Hôtel de Ville

Cette proposition d'ouverture de crédits reste particulièrement prudente. La collectivité a, en effet, fait le choix, comme pour l'exercice précédent, de n'inscrire, dans son budget primitif, que les subventions notifiées par les co-financeurs. Il est d'ores et déjà certain qu'en raison de dossiers de demandes de subvention en cours d'instruction, de nouvelles subventions feront l'objet d'inscription par décision modificative dans le budget en cours d'année.

3. L'emprunt

Dans l'attente du retour des co-financeurs sur les demandes de subvention formulées par la collectivité, il est proposé d'inscrire au budget un emprunt d'équilibre de 3.563.367 €.

Il s'agit évidemment d'un emprunt maximal, qui, à l'image des exercices précédents, ne sera pas mobilisé dans sa globalité. L'emprunt sera, en effet, contracté, au plus proche des besoins de financement, en fonction des subventions perçues et notifiées en cours d'année et de l'avancée des travaux.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

